

Compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2013

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le vendredi 8 novembre 2013 à 19h00 à la mairie de Paillet sous la présidence de M Gauthier, maire.

La séance du conseil municipal a débuté à 19h.

Etaient présents: Mes Duleau, Scott, Majesté et Ms Bureau, Corcket, Gauthier, Marais, Puech, Reynaud et Schaeffer.

Etait absent: M Hunter.

Procurations: M Martin a donné procuration à M Bureau.

Secrétaire de séance: M Bureau.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 31 Août

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31/08/13 est adopté à l'unanimité: 11 voix pour

I. ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'organisation des rythmes scolaires et du projet éducatif territorial

Le cadre de la nouvelle organisation est le suivant :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire
- 9 demi-journées de classe dont le mercredi matin
- 5h30 maximum par journée de classe
- 3h30 maximum par demi-journée de classe
- 1h30 minimum de pause méridienne

APC (Accompagnement Pédagogique complémentaire) en groupes restreints venant se substituer à l'aide personnalisée actuelle.

Des dérogations peuvent être demandées en justifiant d'un contexte local particulier sauf pour les 24h hebdomadaires et les 9 demi-journées qui ne sont pas négociables.

Dans le cas d'un temps périscolaire déclaré et agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le taux d'encadrement des enfants peut aussi être allégé

(1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 18 enfants de plus de 6 ans contre 1 pour 10 et 1 pour 14 actuellement).

Un fonds de 50€ par enfant est prévu par l'État pour 2014 afin d'aider les communes à déployer de nouvelles activités périscolaires et 54 € par enfant viennent s'y ajouter (CAF).

Suite au sondage des parents d'élèves de l'école de Paillet :

50% des votes ont été exprimés :

- 54 votes
- 33 votes pour le choix de l'ALSH + Cantine
- 7 votes uniquement la cantine
- 14 votes ne sont « Pas intéressé »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du vote à valider suite au choix du conseil d'école pour les temps scolaires pour la rentrée 2014 et cette demande de dérogation.

Soit 3H par semaine (Mardi 15H30=>16H30) (Jeudi 15H30=>16H30) (Vendredi 15H30=>16H30)

Suite à ces précisions, le conseil municipal adopte à 10 voix pour et 1 vote contre (M Marais) la proposition du conseil d'école.

II. DECISIONS MODIFICATIVES

Mme Guillemette Majesté informe le conseil municipal des décisions modificatives du budget.
Après en avoir délibéré de procéder au vote de virement de crédits suivants

Section fonctionnement :

Du chapitre 67 vers chapitre 65

- 40000€ : Somme correspondant à :
 - Syndicat des eaux (achat eau au syndicat de Langoiran)

Du chapitre 67 vers chapitre 65

- 32000€ : Somme correspondant à :
 - Compte 6558 : Augmentation du nombre d'élève école JJ LATASTE 10 au lieu de 7
 - Compte 651 : Redevance Adour Garonne 6310€

Section investissement

Du chapitre 21 vers chapitre 20

- 1500€ : Somme correspondant à :
 - Achat d'un certificat électronique RGS (125€) + Licences Microsoft 2 pack office pour la mairie (538€) + Etude Salle de sport

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le vote des décisions modificatives, 11 voix pour.

III. DEMANDE DE SUBVENTION : FDAVC, FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire présente la demande de subvention correspondant aux travaux du parking de la pharmacie notamment l'enrobée.

La demande de subvention est de 10 506 € et la participation sera répartie de la manière suivante :

- Fonds de concours 30% (Soit 3151€)
- FDAVC 35 % (Soit 3677€)

Soit un total de demande de subvention de 6828€

Le solde restant à la charge de la commune sera de 3678€

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le vote de la demande des subventions, 10 voix pour.

IV. POINT REDEVANCE INCITATIVE

Monsieur le maire souhaite faire un point avec le conseil municipal sur la redevance incitative puisque la communauté des communes a voté l'instauration de la redevance incitative à partir **du 1er janvier 2014**.

Un rappel aux citoyens a été réalisé lors du dernier journal municipal en mettant l'accent sur :

- Veiller à avoir une poubelle « pucée » mise à disposition par le Semoctom. Si tel n'est pas le cas, votre bac ne sera plus collecté. La nouvelle tarification sera basée sur le nombre de levées.
- Attention: si vous laissez traîner votre poubelle, celle-ci sera automatiquement ramassée et donc facturée.
- Soyez vigilants à bien rentrer votre poubelle tous les mardis soirs. Les utilisateurs des trottoirs n'en seront que plus satisfaits.

Une rumeur circule sur le poids des poubelles alors que le prix sera variable **en fonction du nombre de levées**.

- La première facture sera envoyée en JUIN 2014
- 12 levées par an obligatoire
- Le prix sera calculé selon la répartition suivante :
 - 70 % de part fixe (« Sorte d'abonnement »)
 - 30 % de part variable (suivant le nombre de levées en + des 12 obligatoires)

V. POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire souhaite faire un point avec le conseil municipal sur les travaux de la pharmacie Mme Majesté et M Schaeffer présentent les différentes tâches restantes à effectuer avant l'ouverture de la pharmacie.

Le retard est d'environ un mois sur le « timing » initial (Fin octobre → Fin Novembre)

Le retard pris sur le chantier est partiellement dû à la non finition des travaux par les chantiers d'insertion sur la peinture et le placage. L'artisan M Gaube se charge des finitions. La peinture est presque terminée à ce jour.

L'ouverture de la pharmacie est programmée pour le lundi 2 décembre

VI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Terrain à côté de la pharmacie

Une estimation a été faite par les domaines pour la « petite parcelle de terrain » entre le parking de la pharmacie et le parking proche de la bibliothèque. Elle est de 370€.

2) Terrain derrière la salle de sport

Monsieur Gérardin a proposé la vente d'un terrain à la commune derrière la salle de sport.

L'estimation du prix est de 320€

Le débat du conseil municipal s'articule sur l'intérêt de ce terrain pour faire un chemin de randonnée permettant d'éviter le passage le long de la D10.

Monsieur le Maire propose de faire 2 votes :

Le 1^{er} portant sur l'intérêt de l'achat de ce terrain

Le 2^{ème} sur l'acquisition partielle ou totale

Le conseil municipal vote pour l'intérêt de l'acquisition à 8 voix pour et 2 voix contre (M Marais et M. Reynaud).

Le conseil municipal vote pour l'acquisition partielle ou totale à 6 voix pour et 2 contre (M Marais et M. Reynaud), 2 abstentions (M. Gauthier, Mme Scott)

3) Affaire Chamayou et Burgos

Monsieur le Maire présente les faits de cette affaire et précise qu'il est convoqué au tribunal le vendredi 15 novembre

Les frais d'avocat sont pris en charge par l'assurance.

Le reproche porte sur la non-conformité lors de la transmission du permis de construire à la DDTM

Notamment sur la hauteur de faitage de 10 M et le constat d'huissier montre la hauteur effective est de 8M60.

Suite à ces différents échanges entre les avocats les derniers dires sont les suivants :

- Affichage de permis de construire à une distance trop importante du bord de la route (Visible mais non déchiffrable)
- Contesté Article 11 les faitages ne doivent pas être parallèle si possible
- Dossier incomplet lors de la transmission
- Notion de hauteur de faitage

4) Subvention comité des fêtes

Monsieur le Maire et M Puech soulèvent le problème de la non présentation des comptes du comité des fêtes à la commune dans les délais impartis.

Le choix fait à l'unanimité par le conseil municipal est de réaliser un courrier d'avertissement au comité des fêtes pour qu'ils puissent bénéficier de leur subvention.

5) Label ARBIO

M Corcket informe le conseil municipal sur les actions concrètes de labélisation pour la commune de Paillet (Retour de l'ARBIO):

La Commune de Paillet peut obtenir le label « territoire bio engagé » de la part de l'Arbio, association de promotion de l'agriculture biologique soutenue par le Conseil Régional. En effet, plus de 6% de la Surface Agricole Utile de Paillet (7%) est en production biologique : ceci correspond à l'élevage ovin de l'Ile de Raymond.

L'autre demande pourra se faire dans 6 mois pour la demande de label BIO pour la cantine.

En novembre le pourcentage de BIO à la cantine (Somme dépensée) est de 18.5% et le minimum doit être de 20%. Selon M Corcket ces chiffres peuvent être atteints au printemps 2014.

6) Dates

Arbre de Noël de l'école le dimanche 22 décembre à 16H avec la troupe FABUL compagnie de Sainte croix du mont (Spectacle Marchand de sable)

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 21h28